

**ehunmilak  
goierriko bi haundiak  
marimurumendi marathon**

**RÈGLEMENT 2017**



**Organisation: Arrastaka Mendi Taldea**





## PRINCIPES FONDAMENTAUX

### LE RESPECT

La règle fondamentale de cette épreuve est basée sur le respect de soi-même, et vis-à-vis des juges, des bénévoles, des coureurs et des spectateurs.

De même, le respect de l'environnement devient fondamental: respect de la faune et de la flore.

Ne pas sortir de la zone marquée évitera la détérioration et l'érosion irréversible du lieu.

### LA SOLIDARITÉ

La solidarité est un autre critère fondamental dans ce type de course; avant tout nous aiderons de manière prioritaire tout concurrent qui pourrait se retrouver en position défavorable.

### EXPLORER SES LIMITES

Cette course présente des situations limites; chaque coureur devra trouver en soi même ses propres ressources qu'il ne soupçonne même pas d'avoir.

La distance ultra est un peu de dignité et beaucoup d'humilité.

## RÈGLEMENT

### Article 1: ORGANISATION

Beasaingo Arrastaka Mendi Kirol Taldea (inscrite sous n° 3875 au registre de "Entidades Deportivas" et accomplissant les préceptes requis au décret 29/1989 du 14 février, et n° SIRET G20956157) organise ehunmilak avec le support des régions de Goierri, Urola, Urola Kosta, Debagoiena et Tolosaldea. Cette traversée de montagne, 168 km longue et avec, 22 000 mètres de dénivelé cumulés implique le franchissement par plusieurs sommets, et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid et pluie) ce qui fait qu'il faut transporter de l'équipement de sécurité obligatoire (Article 26: Matériel obligatoire). Il est nécessaire une très bonne préparation et une grande capacité d'autonomie personnelle pour réaliser le parcours.

Parallèlement à l'ehunmillak, on disputera deux autres courses avec de kilométrages plus courts. qui partiront de Beasain pour parcourir la région du Goierri. D'une part, avec 88 km de longueur et 12 000 mètres de dénivelé cumulés, la course goierriko2haundiak (dénommé g2h) permettra aux



concurrents relier les massifs d'Aralar et Aizkorri par le parcours de la course de l'ehunmillak. D'autre part, le marathon marimurumendi (appelé mmm) avec ses 42195 kilomètres et 4600 mètres de dénivelé cumulé, va passer à travers des sentiers et les montagnes voisines à Beasain.

Ces trois épreuves sont reconnues par la Fédération basque de Montagne-Euskal Mendizale Federazioa (EMF).

Les participants devront suivre les instructions qui leur seront données par l'organisation. La participation à ehunmilak/g2h/mmm implique l'acceptation de ces règles et l'éthique de la course publiée par l'organisation, que vous pourrez consulter dans [www.ehunmilak.com](http://www.ehunmilak.com)

## **Article 2: L'ÉPREUVE**

Cette Ultra-Trail® (course long distance/ultra-fond) de montagne, sur un parcours de 168 km et 22.000 de dénivelé accumulé, qui parcourt les montagnes des 5 régions à travers des chemins et des sentiers, a pour départ et arrivée Beasain, avec un maximum de temps de 48 heures. ehunmilak, en forme circulaire, fait le tour des localités de Beasain, Zumarraga, Urretxu, Azpeitia et Tolosa. Cette traversée de montagne comporte des passages par différentes cimes, et les conditions peuvent être très difficiles (nuit, vent, froid et pluie). Et donc du matériel obligatoire de sécurité est requis (Article 26: Matériel obligatoire). Une bonne préparation et une grande capacité d'autonomie sont nécessaires pour réaliser le parcours.

Le comité organisateur envisage la possibilité de réaliser un parcours avec moins de kilomètres. En même temps que l'ehunmilak, la course goierriko2haundiak (d'ici en avant, g2h) partira depuis Beasain pour parcourir la région de Goierri. La distance de 88 Km et le dénivelé accumulé de 12.000 m, permettront aux concurrents de pouvoir relier les massifs d'Aralar et d'Aizkorri, en suivant le parcours original de la course ehunmilak. Cette variante sera soumise au même règlement que l'ehunmilak. Le marathon marimurumendi (d'ici en avant mmm) avec ses 42,195 kilomètres et 4.600 mètres de dénivelé accumulé, leur permettront passer à travers des sentiers et les montagnes voisines à Beasain.

Ces épreuves sont reconnues par la Fédération Basque d'Alpinisme – Euskal Mendizale Federazioa (E.M.F.).

Les participants suivront les instructions qui leur seront données par l'organisation. La participation à chacune des trois épreuves implique l'acceptation de ce règlement et de l'éthique de la course, à disposition des cureurs sur le site Web [www.ehunmilak.com](http://www.ehunmilak.com).

## **Article 3: DATES**

L'épreuve aura lieu le week-end du 7-8-9 Juillet 2017.



## Article 4: PROGRAMME

### ehunmilak

- Jeudi, 6 juillet: 17.00-20.00 h **remise des dossards**
- Vendredi, 7 juillet: 10.00-13.00 h **remise des dossards**
- Vendredi, 7 juillet: 12.30-16.00 h **pasta party**
- Vendredi, 7 juillet: 13.00-17.00 h **dépose des sacs pour le matériel à utiliser pendant la course et des sacs pour la douche**
- Vendredi, 7 juillet: 17.00 h **début du contrôle du départ**
- Vendredi, 7 juillet: 18.00 h **départ**
- Samedi, 8 juillet: vers 16.30 h **arrivée du premier concurrent**
- Dimanche, 9 juillet: 18.00 h **remise des prix**

### g2h

- Jeudi, 6 juillet: 17.00-20.00 h **remise des dossards**
- Vendredi, 7 juillet: 12.30-16.00 h **pasta party**
- Vendredi, 7 juillet: 10.00-13.00 h et 18.30-20.30h **remise des dossards**
- Vendredi, 7 juillet: 13.00-22.00 h **dépose des sacs pour le matériel à utiliser pendant la course et des sacs pour la douche**
- Vendredi, 7 juillet: 23.00 h **départ**
- Samedi, 8 juillet: 10.00-11.00 h **arrivée du premier concurrent**
- Dimanche, 9 juillet: 18.00 h **remise des prix**

### mmm

- Samedi, 8 juillet: 18.30-20:00 h **remise des dossards**
- Dimanche, 9 juillet: 07:00-08:00 h **remise des dossards et dépose des sacs pour la douche**
- Dimanche, 9 juillet: a las 09:00 h **départ**
- Dimanche, 9 juillet: 12:30-13:00 h **arrivée du premier concurrent**
- Dimanche, 9 juillet: 18:00 h **remise des prix**

Remarque: L'organisation se réserve le droit de modifier les horaires.



## Article 5: SEMI-AUTONOMIE

La règle principale de cette course est être semi-autonomie.

La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...)

Chaque coureur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire. Ce matériel sera requis lors de la remise des dossards. A tout moment de la course, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles, sous peine d'exclusion de la course.

Les postes de ravitaillements auront des boissons et repas à consommer sur place.

Dans le marathon marimurumendi (mmm), il sera obligatoire d'emporter le matériel déterminé dans l'article 26 du règlement.

Dans le mmm, les concurrents pourront consommer les boissons/nourritures donnés par l'organisation jusqu'à 100 mètres postérieurs à l'avitaillement.

Dans le mmm, les concurrents pourront recevoir de l'aide extérieure 100 mètres avant et après de l'avitaillement.

Le coureur pourra s'approvisionner de l'eau des bidons ou poches à eau (et pas d'autres boissons), et il doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour relier le point de ravitaillement suivant.

Il est interdit de se faire accompagner dans les postes de ravitaillement, sauf dans le cas des postes prévus à Azpeitia, Tolosa, Etxegarate et Mutiloa. Dans le cas d'Etxegarate, et dû à des raisons logistiques, l'épreuve g2h ne permettra pas des accompagnants, et pour ehm le nombre des accompagnants présents à chaque moment sera limité à 30 personnes.

Les accompagnants ne pourront pas, à aucun des postes de ravitaillement sûr l'intégrité du parcours (c.à.d., soit leur entrée permis ou non), fournir des victuailles ou quelconque autre matériel : comme indiqué ci-dessus, les courses ehunmilak et g2h sont des courses à faire en semi-autonomie, étant l'aide externe sanctionné (Article 29: Règles de sécurité).

L'accompagnant devra être correctement identifié avec l'accréditation que lui sera livré lors du moment de la remise des dossards. Les accompagnants ne pourront pas utiliser aucun matériel présent aux postes de ravitaillement, et ne pourront pas consommer aucun boisson ni repas disposés dans ces postes.



Les concurrents devront porter le dossard visible aussi à l'entrée des ravitaillements, points de contrôle ou points de repos (Article 23: Zones de repos et douche).

Tous les coureurs devront obligatoirement passer par le contrôle de victuailles, même s'ils ne désirent pas de s'arrêter.

ehunmilak est une course individuelle ou par équipes composées de 3 personnes, tandis que les g2h/mmm sont des courses à participation uniquement individuelle.

L'itinéraire sera spécialement balisé pour la course.

Il est interdit d'obtenir de l'aide de l'extérieur ou de se faire accompagner des personnes non inscrites à la course. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite.

Chaque concurrent devra avoir le matériel approprié pour supporter les conditions parfois difficiles en montagne, en plus du matériel obligatoire.

### **Article 6: INSCRIPTIONS**

La course est ouverte à tout homme ou femme étant né avant ou en 1997. En outre, En revanche dans la course mmm, il sera suffit d'être né en 1999 ou avant. L'organisation assurera tous les concurrents avec une assurance basique. En plus de cette assurance, chaque coureur pourra disposer de sa propre assurance.

Les inscriptions se feront sur l'Internet, à travers du site Web officiel de l'événement, et le paiement se fera par carte bancaire à partir du 3 novembre 2016. Une fois l'inscription effectuée, le délai de paiement expire dans les 72 heures suivantes. N'ayant pas réalisé le paiement dans ce délai, l'inscription est annulée.

Les 2 courses ehm/g2h auront un nombre maximum de concurrents de 515 personnes, selon l'ordre d'inscription, tandis que dans la course mmm, le nombre maximum de concurrents sera de 265 personnes selon l'ordre d'inscription. Dans le cas où il est constaté que le limite des participants est complet, l'organisation créera une liste d'attente pour chacune épreuve. Ces listes seront utilisées pour couvrir les places disponibles jusqu'à la date de clôture des inscriptions. À partir de cette date ne se formalisera aucune inscription de la liste d'attente. Ces inscriptions seront formalisées selon l'ordre d'inscription.

Sur les 1295 dossards disponibles, l'organisation se réserve 85 selon ces critères: 27 dossards correspondants aux podiums de l'édition 2016; 30 dossards pour les sponsors / collaborateurs; 10 dossards pour les coureurs des média; 10 dossards pour les collaborateurs actifs; 6 pour les coureurs d'élite invités; et 2 dossards pour les prix challenge. Les dossards qui finalement ne soient pas utilisés seront attribués au quota général.



Les équipes participant à ehm seront conformées par 3 concurrents. Pendant le processus d'inscription, les intégrants de l'équipe devront indiquer de forme individuelle dans leur fiche, le nom de l'équipe sur la case correspondante. Ils devront s'inscrire tous au même jour.

La période d'inscription s'étend jusqu'au 7 juin 2017. À partir de cette date ne se formalisera aucune inscription, à l'exception des engagements de l'organisation.

L'inscription comprend:

- Participation à la course.
- Assurance accident.
- Assurance responsabilité civile.
- Assistance médicale en course.
- Service de massage pendant et après la course à la salle omnisport.
- Vêtement commémoratif de l'événement fabriqué par Ternua.
- Les victuailles
- Les douches (à Tolosa, à Etzegarate et arrivée). Dans la course mmm, uniquement dans l'arrivée. .
- Service *shuttle* gratuit pour les concurrents au long du parcours et pour le déplacement arrivée-douches-arrivée.
- Service de bus pour les accompagnants au long du parcours. (\*\*\*)
- Pasta party (repas pasta) à midi gratuit pour les concurrents avant le départ de la course) (\*\*\*)
- Sacs coureurs pour le transport du matériel aux différents points indiqués par l'organisation. (\*\*\*)
- Sac plastique pour les déchets. (\*\*\*)
- Protège-carte avec les profils et information sur la course.
- Road Book
- Service de chronométrage par puce électronique: ehunmilak 16 contrôles / g2h 10 contrôles / mmm 10 contrôles. (\*\*\*)
- Système de geo-localisation. (\*\*\*)
- Tasse et pince pour son transport. (\*\*\*)
- Parking gratuit pour 200 véhicules près de l'arrivée.

**(\*\*\*) Ils ne s'appliqueront pas dans la course mmm.**

Un cadeau *finisher* sera remis au moment de l'arrivée aux concurrents qui complètent la course dans les délais imposés par l'organisation parcours complet



**Article 7: RAPPORT MÉDICAL ET DE LA FORME PHYSIQUE**

À fin de formaliser l'inscription sur quelconque course, tout coureur devra envoyer à l'organisation un rapport médical selon le modèle mis à disposition par l'organisation, ainsi que leur électrocardiogramme au repos. Ces documents devront être soumis à travers du lien publié sur [www.ehunmilak.com](http://www.ehunmilak.com) o être parvenus à l'organisation par courrier électronique ([inskripzioak@ehunmilak.com](mailto:inskripzioak@ehunmilak.com)). L'organisation mettra à disposition un modèle de rapport qui pourra être téléchargé depuis le site web officiel ([www.ehunmilak.com](http://www.ehunmilak.com)). Seulement les rapports conformément à ce modèle seront acceptés.

Aussi bien le rapport médical comme l'électrocardiogramme devront être en vigueur, ceci comprise comme datés au maximum un an à l'avance de la date du début de l'épreuve. Les deux documents devront être remplis et signés par un médecin, avec son nom et son numéro de permis d'exercice clairement identifiables.

Les délais pour faire parvenir ces documents dépendront de la date d'inscription, et selon le tableau ci-dessous. Au cas où les documents ne soient pas envoyés dans les délais prévus, l'inscription sera annulée automatiquement et les frais d'inscription ne seront pas versés.

Date d'inscription	Délais pour l'envoi du rapport médical et de l'électrocardiogramme
03/11/2016 --- 09/02/2017	09/02/2017
10/02/2017 --- 06/04/2017	06/04/2017
07/04/2017 --- 07/06/2017	07/06/2017

**NOTE:** Les coureurs qui, après appel de l'organisation, se sont inscrits depuis la liste d'attente dans la dernière semaine d'inscription auront une semaine supplémentaire pour l'envoi du rapport médical et de l'électrocardiogramme.

**Article 8: FRAIS D'INSCRIPTION**

Date d'inscription	ehunmilak	g2h	mmm*
03/11/2016 --- 09/02/2017	137 €	85 €	42 €
10/02/2017 --- 06/04/2017	152 €	100 €	47 €
07/04/2017 --- 07/06/2017	172 €		

\*Dans le mmm, ceux qui déjà ont des puces électroniques payeront 2 € moins.



## **Article 9: ASSURANCE ANNULATION FRAIS D'INSCRIPTION**

Toute personne pourra, lors de l'inscription, souscrire une assurance d'annulation avec un prix de 10€ par individuel. Cette somme sera additionnée au frais d'inscription.

Cette assurance permet de rembourser les frais d'inscription. Cette garantie sera valable jusqu'à 30 jours avant l'événement. Pendant le dernier mois, aucune somme ne sera pas remboursée sous aucune circonstance.

L'annulation de l'inscription se fera dans les cas suivants :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur.
- Maladie grave avec hospitalisation ou décès du conjoint(e), compagne, familial(e) ascendant(e) ou descendant(e) de premier degré.

En cas d'accident ou maladie grave du coureur, il est nécessaire de présenter un rapport médical attestant la contre-indication pour faire l'épreuve. Ce rapport médical doit être envoyé à l'organisation par e-mail (inskripzioak@ehunmilak.com).

Conditions de remboursement: toutes les demandes de remboursement seront accompagnées du rapport médical correspondant dans un délai maximum de 30 jours avant la course. Tous les cas seront traités pendant les 2 mois suivants à l'événement.

## **Article 10: ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

Toute annulation d'inscription sera faite via courrier électronique (inskripzioak@ehunmilak.com).

En cas d'annulation pour l'une des causes visées à l'Article 9 (Assurance annulation frais d'inscription), si le concurrent a signé l'assurance d'annulation d'inscription, pourra être remboursée de ses frais d'inscription de manière intégrale. Pour cela, il faudra que le concurrent fasse parvenir à l'organisation l'annulation conjointement au justificatif nécessaire.

Si un compétiteur inscrit n'a pas contracté l'assurance annulation ou ne remplit pas les conditions d'annulation, les remboursements des frais seront effectués selon les pourcentages du tableau ci-dessous. Dans ce cas, le rapport médical ne sera pas nécessaire.

<b>Délai d'envoi</b>	<b>Montant à payer (% selon la somme d'inscription)</b>
03/11/2016 --- 09/02/2017	60%
10/02/2017 --- 06/04/2017	50%
07/04/2017 --- 07/06/2017	40%

Après les 00:00 heures du 8 juin 2017, l'organisation n'effectuera aucun remboursement.



Les remboursements seront effectués par virement bancaire o par carte bancaire.

Il est impossible le changement de dossard.

### **Article 11: CATÉGORIES**

- Général hommes
- Général femmes
- Équipes (ehunmilak)

Les équipes seront composées par 3 participants, sans distinction du sexe.

### **Article 12: PARTICIPATION EN ÉQUIPE (ehunmilak)**

Les équipes seront des équipes de 3 personnes, sans distinction de sexe, et qui devront réaliser ensemble le parcours intègre. Ils devront partir ensemble, passer ensemble par les points de contrôle et arriver ensemble.

### **Article 13: CLASSIFICATIONS**

Les classifications de l'épreuve se feront par catégorie et il y aura une générale.

Au cas où un concurrent participant dans la catégorie par équipes abandonne, ses co-équipiers seront classés dans la catégorie générale individuelle, mais ils n'auront pas le droit d'aspirer aux prix. Ces concurrents seront identifiés en conséquence dans la catégorie mentionnée. De même, les coureurs participant à la catégorie par équipes et finissant en tant que même, n'auront pas le droit d'accéder aux prix en catégorie individuelle.

Les résultats provisoires seront mis à disposition des concurrents et accompagnants tout pendant la course. L'organisation mettra à cet effet un point information où, dans la mesure du possible, les temps passage par les contrôles ou la localisation des coureurs en temps réel.

Les résultats provisoires seront affichés sur la Web officielle de l'événement le lendemain de l'épreuve.

### **Article 14: RÉCLAMATIONS**

Les réclamations se présenteront par écrit au jury de la compétition.

La période de réclamation comprendra les 24 heures suivantes à la publication de la classification provisoire sur la Web officielle de l'événement. Les réclamations seront résolues et communiqués aux intéressés dans un délai de 2 mois après la fin de l'événement au maximum.

### **Article 15: PRIX**

Les concurrents qui terminent la course dans les barrières horaires que l'organisation à établis, recevront par courrier électronique un diplôme qui



inclura le temps course, leur classification et les scratches partiels aux contrôles de passage. Ils recevront en plus un cadeau *finisher* au rendu de la puce électronique.

Par classification, les prix seront les suivants :

#### **ehunmilak**

- **1er classé masculin:** 1.000€ + béret + trophée
- **2ème classé masculin:** 600€ + trophée
- **3ème classé masculin:** 400€ + trophée
  
- **1ère classée féminin:** 1.000€ + béret + trophée
- **2ème classée féminin:** 600€ + trophée
- **3ème classée féminin:** 400€ + trophée
  
- **1ère équipe:** 1.000€ + 3 bérets + 3 trophées
- **2ème équipe:** 600€ + 3 trophées
- **3ème équipe:** 400€ + 3 trophées

#### **g2h**

- **1er classé masculin:** 500€ + béret + trophée
- **2ème classé masculin:** 300€ + trophée
- **3ème classé masculin:** 200€ + trophée
  
- **1ère classée féminin:** 500€ + béret + trophée
- **2ème classée féminin:** 300€ + trophée
- **3ème classée féminin:** 200€ + trophée

#### **mmm**

- **1er classé masculin:** 250 € + béret + trophée
- **2ème classé masculin:** 150 € + trophée
- **3ème classé masculin:** 100 € + trophée
  
- **1ère classée féminin:** 250 € + béret + trophée
- **2ème classée féminin:** 150 € + trophée
- **3ème classée féminin:** 100 € + trophée

A l'heure prévue par l'organisation, les concurrents ayant accroché l'un de ces positions d'honneur devront être présents à la remise des prix. Dans le cas contraire, et sauf autorisation de l'organisation, le coureur serait disqualifié.



## Article 16: ROAD BOOK

Des cartes seront distribuées avec l'itinéraire et le profil de l'épreuve, ainsi que l'indicatif des contrôles de passage obligatoires. Ce matériel sera dans le road book rendu aux concurrents avant la course, ainsi que dans le matériel rendu à la remise de dossards.

Une guide sera soit téléchargeable sur le site Web Officiel de l'événement <http://www.ehunmilak.com> à partir du mois de juin ou soit envoyée par la poste pendant le mois de juin. Il comprend les cartes du parcours et les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs.

## Article 17: CONTRÔLES DE PASSAGE

Les concurrents devront passer obligatoirement par les contrôles de passage et confirmer leur passage grâce à un contrôle d'identification mise en place par l'organisation. Les contrôles de passage seront clairement visibles grâce à des banderoles. Tout passage étant obligatoire ; le fait de ne pas passer implique la disqualification (Article 29: Règles de sécurité).

Les coureurs sont responsables de faciliter le registre de leur passage.

Lors des contrôles de passage, il y aura du personnel de l'organisation qui veillera pour la sécurité des coureurs.

Les postes de contrôle « volants » seront situés hors des postes de contrôle de notification et de victuailles. Leur localisation ne sera pas communiquée.

## Article 18: POINTS DE RAVITAILLEMENT

Il y aura trois types de ravitaillements:

- **Liquide:** de l'eau, des boissons gazeuses (coca, orange, citron), des boissons sportives.
- **Normal:** tout les boissons d'un ravitaillement Liquide, plus des oranges, des bananes, des pommes, des pastèques, des melons, des tomates, des noix, du fromage, du jambon cuit, du coing, des olives, du salami, du bouillon, du chocolat, de la pâtisserie, du café.
- **Complet:** tout ce qui est dans un ravitaillement *Normal*, plus du riz, de la pâte, et des omelettes espagnoles.

Dans le marathon tous les ravitaillements seront mixtes:

- **Mixte:** de l'eau, des boissons gazeuses, des boissons sportives, des oranges, des bananes, des fruits secs, du chocolat, de la pâtisserie.



Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet. Des bidons seront aussi admis.

En raison de l'affluence importante, des gobelets jetables seront tout de même distribués sur Mandubia (ehm) et Zaldibia (g2h)

Chaque coureur recevra avec son dossard une pochette pour ramasser ses déchets. Tout coureur n'en faisant pas un usage correct sera pénalisé.

Il faut impérativement suivre le chemin balisé, sans raccourcis, car cela pourrait entraîner une érosion irréversible et une dégradation immédiate du terrain.

Il y aura des nombreuses poubelles dans chaque zone de ravitaillement qui seront d'utilisation obligatoire pour déposer ses déchets.

## **Article 19: SÉCURITÉ**

Le comité d'organisation placera à différents points du parcours et aux contrôles de passage du personnel spécialisé capable d'apporter des soins médicaux aux participants. Il est obligatoire de se conformer aux indications de ce personnel qui sera clairement identifié. Tout coureur qui fera appel à l'équipe médicale devra s'en remettre à son jugement, à son appréciation de la situation et accepter ses décisions.

En cas d'abandon, il faut le signaler le plus rapidement possible au personnel de l'organisation du prochain point de contrôle ou au poste de contrôle de la course à Beasain, ainsi que désactiver la puce sur le dossard au point de passage le plus proche du lieu de l'abandon.

Du personnel médical ainsi que des ambulances sont prévus sur des points stratégiques du parcours pour intervenir en cas de besoin. Quelques jours avant la course, l'organisation distribuera les cartes avec l'itinéraire, la localisation des contrôles de passage et de victuailles, ainsi que ces des postes de secours médicaux.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

Pour valider l'inscription, il est nécessaire d'accepter ce règlement. En le faisant, le concurrent reconnaît que l'organisation ne peut pas être attribué la responsabilité de quelconque accident ou dommages corporels physique survenu pendant ou après (si elle s'avère comme résultant de la même) l'épreuve à aucun moment. Néanmoins, l'organisation veillera pour éviter ces épisodes. Cette déclaration est faite au moment de la remise des dossards.

Dans le cas où les conditions climatiques l'obligent, il y aura un parcours alternatif qui sera communiqué sciemment à tous les concurrents. Si le changement du parcours s'effectue une fois donné le départ, il sera communiqué aux coureurs au point de contrôle adéquat.



L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement des épreuves ehunmilak/g2h/mmm ou de suspension dans l'éventualité des épisodes qui dépassent ses ressources afin de veiller pour la sécurité des coureurs.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation. En cas d'annulation décidée moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

L'équipe serre-files responsable de fermer la course vérifiera le passage de tous les coureurs.

### **Article 20: GEO-LOCALISATION**

Les coureurs de l'ehunmilak et goierriko2haundiak courront avec une balise GPS radio pour leur géo-localisation ou géo-positionnement. Le but de ces dispositifs est double: d'un côté, ils permettront à l'organisation de connaître la position de tous les concurrents en temps réel, ce qui permettra une meilleure gestion de la course. L'organisation aura ainsi un autre moyen pour essayer d'augmenter la sécurité des concurrents. Et d'autre côté, grâce à un site web qui sera ouvert au public, ceci pourra connaître l'état de la course et l'emplacement géographique des concurrents en temps réel.

Dans des tests effectués par l'équipe responsable de la trace, il a été observé l'absence de couverture dans certaines zones (zones d'ombre), qui seront communiquées aux coureurs sur une carte. Si la radio-balise n'a aucune couverture GPS, l'information sur la position ne peut pas être envoyée. Autrement dit, en raison des caractéristiques uniques de l'environnement géographique, la position du concurrent ne peut pas être connue à ces endroits. Néanmoins, il sera possible de savoir quand un concurrent est entré dans la zone d'ombre (en tenant compte de la fréquence de mise à jour de la localisation), et quand il/elle sort. Quand le coureur sort de nouveau à une zone ayant couverture, la position sera mise à jour. D'ailleurs, les positions gardées en mémoire seront aussi envoyés, et donc la trace suivie sera connue.

#### **Balises GPS**

La balise GPS doit être portée au-dessus ou à l'extérieur du sac, près de la surface, et si possible, avec le côté de la batterie vers l'intérieur et l'antenne vers l'extérieur.

Les concurrents sont tenus de porter les balises GPS à tout moment (Article 29: Règles de sécurité). La balise GPS est un élément coûteux. C'est la responsabilité du concurrent de prendre soin de cet appareil à partir du moment où est rendu et jusqu'à l'entrée à l'arrivée ou l'abandon.



En principe, l'organisation ne prévoit pas la nécessité de changer les batteries pendant la course. Cependant, l'organisation disposera d'un ensemble de dispositifs de remplacement.

Si en raison d'un problème, une balise radio cesse de fonctionner, il sera remplacé dans le poste de contrôle le plus proche. En tout cas, si le point de contrôle ne disposât pas d'une balise de substitution, l'organisation mettra tout en œuvre pour le remplacer dans le prochain point de contrôle, mais le coureur ne sera pas arrêté dans ce cas.

### **Opération**

L'organisme fera un contrôle spécifique pour vérifier que chaque balise fonctionne correctement avant d'entrer dans l'enclos de départ. Si un problème est détecté, le coureur sera appelé par le système de sonorisation et la balise sera substituée sur le point mise à disposition à cet effet dans la zone de départ.

Une fois allumés, les balises n'ont pas besoin d'une attention particulière. Ses boutons seront désactivés (sauf celui pour l'allumer /éteindre). Si l'organisation détecte que la balise d'un coureur n'a pas émis un signal pendant une certaine période de temps, le concurrent sera contacté à travers du numéro de téléphone fourni pour la course lors de l'inscription. S'il est détecté qu'une balise a été désactivée pour une raison quelconque, le coureur sera également appelé et les informations nécessaires pour l'allumer encore une fois lui seront transmis.

### **Site Web**

Un site web spécialement dédié à l'effet de connaître la position des coureurs dans la course ehunmilak sera mise à disposition du public. Bien qu'il sera activé à la veille de la course, il sera opérationnelle que le jour de la course.

L'application disposera de :

- Une carte et des informations sur chaque concurrent. Le profil de la course sera montré en bas de la carte. Le coureur pourra être également repéré sur le profil.
- La trace originale de la course.
- La trace de chaque coureur jusqu'à sa position actuelle.

### **Note spéciale de l'organisation**

L'organisme aura un autre site avec plus de fonctionnalités que celui ouvert au public afin de faire une gestion intégrale sur la localisation des concurrents.

L'organisation ne pourra pas être contactée à travers ce site. Le site web pour la géo-localisation à disposition de l'organisation n'aura que les informations pertinentes sur les concurrents. Cette information peut être plus détaillée que celle disponible sur le site Internet ouvert au public, afin d'assurer la sécurité des concurrents. Des informations supplémentaires ne seront rendus au public,





sauf si les circonstances l'exigent (conditions météorologiques extrêmes, accidents, etc.). En tous cas, les protocoles adoptés par les partenaires qui garantissent la sécurité de la course seront mis en place.

L'organisation ne fournira pas d'informations supplémentaires sur aucun concurrent en dehors des cas mentionnés ci-dessus.

## Article 21: BARRIÈRES HORAIRES

Le temps maximum pour la totalité du parcours ehunmilak est de 48 heures. Pour la g2h, il est de 22 heures. Et pour la mmm, il est de 8 heures.

Ces horaires sont des temps limites. Ils sont calculés pour finir la course sur l'horaire maximum, en tenant compte des arrêts possibles (repos, repas...).. Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, **les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée** (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).Le concurrent dépassant le temps limite prévu sera mis hors course. S'il veut continuer, il pourra le faire une fois que son dossard ait été désactivé; et il le fera sous sa propre responsabilité et autonomie.

ehunmilak		
Zumarraga/Urretxu	km 20	4h 25'
Azpeitia	km 53	13h 45'
Tolosa	km 77	20h
Amezketeta	km 96	24h
Txindoki	km 103	26h 50'
Lizarrusti	km 116	30h 50'
Etzegarate	km 130	34h 50'
San Adrian	km 139	38h
Oazurtza	km 148	42h
Beasain	km 168	48h

g2h		
Zaldibia	km 7	1h 25'
Txindoki	km 23	5h
Lizarrusti	km 36	8h 30'
Etzegarate	km 50	12h 15'
San Adrian	km 59	14h 50'
Oazurtza	km 68	17h 30'
Beasain	Km 88	22h

mmm		
Atxurtza	km 18	3h 20'
Arriaran	km 32	6h
Beasain	km 42	8h

Dans le cas de conditions météorologiques défavorables ou si des raisons de sécurité l'imposent, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve, de modifier son parcours ou les barrières horaires. En cas de changement des barrières horaires, les concurrent(e)s qui ne seront pas arrivés dans les nouvelles barrières établies se trouveront hors course.

**Article 22: ABANDONS ET RETOURS SUR BEASAIN**

Sauf en cas d'accident ou de blessure, un coureur ne peut pas abandonner la course que sur un poste de contrôle. Celui qui aura décidé d'abandonner l'épreuve avant, devra obligatoirement se présenter au contrôle suivant pour le notifier au responsable du poste afin de désactiver sa puce. En cas d'abandon avant un poste de contrôle, de faire demi-tour et de rencontrer les responsables de fermeture de course, la puce électronique sera désactivé par ceux-ci.

Le coureur gardera son dossard pour se bénéficier des services mis à disposition par l'organisation (bus, douches, ravitaillement à l'arrivée...).

L'organisation peut arrêter un concurrent momentanément ou le faire abandonner la course si elle considère que son état de santé lui expose à des dangers.

Tout concurrent en ayant besoin des soins médicaux s'expose au critère et évaluation de la situation par ceux-ci, et devra accepter leurs décisions.

Le personnel médical pourra en tous cas:

- Mettre hors course (en faisant inactif la puce de son dossard) tout concurrent qui ne s'avère pas capable de continuer.
- Évacuer par le moyen qu'ils jugent adéquate quelconque concurrent dont ils considèrent que son état de santé est en danger.
- Évacuer à un centre hospitalier quelconque concurrent s'ils le jugent approprié vu son état.

Les coureurs évacués vers un centre hospitalier devront organiser et prendre en charge leurs frais de retour.

Si une évacuation doit être effectuée en raison d'un accident ou d'une blessure empêchant de se rendre à pied à un point de contrôle, il faudra contacter l'organisation pour déclencher les opérations de secours. Chaque concurrent(e) aura connaissance des numéros de téléphone à appeler dans ce genre de circonstances (ils seront imprimés sur son dossard). Si, faute de réseau de son fournisseur, il n'était pas possible d'utiliser ces numéros, les concurrent(e)s pourront appeler le numéro gratuit des urgences (112) (sauf dans des zones d'ombre). La solidarité et le respect des autres coureurs jouent un rôle capital dans ce genre de circonstances.

L'abandon se décidera avec le responsable de contrôle en se basant sur les règles suivantes:

- Les moyens de transport disponibles pour atteindre Beasain seront à Zumarraga, Azpeitia, Tolosa, Lizarrusti, Etxegarate et Mutiloa.
- Les coureurs non-blessés qui abandonnent dans les zones de sécurité ou de victuailles, devront atteindre le plus tôt possible et par leurs propres moyens aux points de retrait mentionnés ci-dessus.



- Sur les postes de contrôle dont le seul accès est avec un 4x4, et si l'évacuation n'est pas nécessaire, le responsable de chaque poste décidera le moment de rapatriement.
- En cas de conditions climatiques adverses pouvant justifier la suspension totale ou partielle des épreuves, l'organisation assurera le rapatriement des participants arrêtés dans des plus brefs délais.

Tout coureur ayant décidé d'abandonner l'épreuve pour quelconque sans se rendre aux points de rapatriement et sans en informer l'organisation, ne sera plus sous le contrôle ni sous la responsabilité de l'organisation.

### **Article 23: ZONES DE REPOS ET DOUCHE**

Chaque coureur disposera des zones de repos à Beasain, Tolosa et Etzegarate. Il y trouvera des tapis de gym et des couvertures. Les places sont assurées pour 30 coureurs au même temps.

La zone de repos de Beasain ne pourra en aucun cas être utilisée pour passer la nuit. Les coureurs ayant terminé la course samedi et voulant prolonger leur séjour jusqu'au dimanche, devront chercher un logement par leurs propres moyens.

Les coureurs disposeront des douches avec de l'eau chaude à Tolosa, Etzegarate et Beasain. À Lizarrusti, la douche sera sur prescription médicale.

L'accès aux zones de repos et de douches se fera déchaussé (des sacs pour les chaussures seront distribués à l'entrée).

### **Article 24: DOSSARDS**

Le dossard (avec le système de mesure embarqué) sera distribué individuellement à chaque coureur ; pour cela il devra présenter un document d'identité officiel en vigueur avec une photo et la carte accréditive de coureur. Le retrait du dossard ne pourra s'effectuer que sous présentation obligatoire de ces documents. Une fois passé le contrôle de matériel obligatoire, chaque coureur signera un compromis d'honneur que l'organisation conservera pendant la durée de la course.

Les participants devront garder à tout moment le dossard facilité par l'organisation.

Le dossard devra être accroché sur la poitrine ou le ventre de manière visible pendant toute l'épreuve. Les dossards ne pourront pas être pliés, cachés ni modifiés. Chaque coureur recevra un élastique afin de fixer le dossard à la ceinture. Le dossard est le laissez-passer obligatoire pour pouvoir accéder aux départs, aux victuailles et aux zones de repos. Donc, le dossard ne sera jamais enlevé.

Chaque concurrent recevra un présent lors du retrait du dossard.

**Article 25: SACS COUREURS**

Pour l'ehunmilak, avec le dossard, 2 sacs plastiques seront distribuées : le coureur les utilisera s'il le désire. Le coureur pourra les utiliser sur les points désignés par l'organisation.

A l'arrivée sur ces points, le coureur pourra récupérer son sac pour utiliser le matériel qu'il considère nécessaire. Les sacs seront déposés après utilisation dans des zones désignés pour cela. Les sacs seront rendus à Beasain par l'organisation.

Pour les coureurs de la g2h, la remise des dossards et le rendu des sacs avec le matériel à utiliser lors de la course se feront aux horaires établis. Sur cette épreuve, il n'y aura qu'un seul sac pour le matériel du coureur.

L'organisation indiquera un point pour la récupération des sacs à Beasain. Les concurrent(e)s pourront retraiter leur(s) sac(s) à leur arrivée tant qu'ils/elles soient munis de leur dossard. Si non, les sacs pourront être retirés par quelconque personne munie de la pièce d'identité du coureur et sa carte de coureur ou dossard.

Dans la mmm, les concurrents ne pourront pas laisser aucun sac avec le matériel lors de la course.

Horaires de récupération des sacs au point indiqué par l'organisation à Beasain:

- **Sac ehunmilak Tolosa:** à partir de 17h du samedi jusqu'à 19h du dimanche.
- **Sac ehunmilak Etzegarate:** à partir de 10h du dimanche jusqu'à 19h du dimanche.
- **Sac g2h Etzegarate:** à partir de 17h du samedi jusqu'à 19h du dimanche.

Pendant les horaires d'ouverture des contrôles de Tolosa et Etzegarate, les sacs pourront être retirés sur ces sites sous présentation de la pièce d'identité du coureur, et sa carte de coureur ou du dossard.

Uniquement les sacs de l'organisation seront acceptés. Le contenu des sacs ne sera pas vérifié, et donc aucune réclamation ne sera acceptée. Il est recommandé de ne pas porter des objets de valeur.

Outre ces sacs-là, dans la zone de départ/arrivée, les concurrents pourront laisser des sacs avec ce dont ils ont besoin pour se doucher. Ces sacs seront portés au centre sportif après la départeur de la course.



## Article 26: MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Il faudra que chaque concurrent ait du matériel approprié pour garantir sa propre sécurité.

Dans le marathon (mmm) il n'y aura pas des matériel obligatoires. Dans les courses ehunmillak/g2h il sera obligatoire porter:

- Carte Nationale d'Identité/Passeport
- Sac à dos
- Réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre
- Gobelet/bidon
- Réserve alimentaire
- Veste imperméable (taille coureur)
- Pantalon ou maille long (sous le genou)
- 2 lanternes frontales, chacune avec un jeu des batteries supplémentaire. Si les deux lanternes utilisent le même type d'énergie, il suffira avec un jeu de batteries supplémentaire.
- Une couverture de survie (1,20m x 1,20m minimum)
- Une casquette/ une visière ou bandana
- Un sifflet
- Bande adhésive
- Téléphone portable (ne pas oublier de charger la batterie)

L'omission d'un de ces éléments entrainera la disqualification immédiate du coureur.

Matériel conseillé:

- Lumière rouge de position arrière
- Gants
- Vêtements chauds en de cas de prévisions froides
- Lunettes de soleil
- Crème solaire

Matériel utile:

- Bâtons télescopiques
- Boussole
- Vaseline

Dans le cas d'utilisation de bâtons, il sera obligatoire de les porter pendant toute la course. Aucun bâton ne sera accepté dans les sacs.



## Article 27: CONTRÔLE DE DÉPART

**ehunmilak.** Avant le départ à 17.00 h, le contrôle de départ sera effectué afin de pouvoir accéder à l'enceinte fermée du départ.

**g2h.** Avant le départ à 22.00 h, le contrôle de départ sera effectué afin de pouvoir accéder à l'enceinte fermée du départ.

**mmm.** Avant le départ à 8:00 h, le contrôle de départ sera effectué afin de pouvoir accéder à l'enceinte fermée du départ.

## Article 28: CONDITIONS NOCTURNES

Pendant la nuit, il est obligatoire de porter, allumée, la lanterne frontale. Le dispositif de lumière de position (on peut utiliser une lumière rouge du vélo), en cas d'être utilisé, devra être situé à la partie en arrière du sac à dos depuis le départ et il est recommandé de l'allumer à la tombée de la nuit pour être visible par les autres concurrents depuis l'arrière.

## Article 29: RÈGLES DE SÉCURITÉ

Etant des épreuves de longue distance, sauvegarder la sécurité et l'intégrité des concurrents prévaut sur tout le reste.

Les commissaires de la course, tout au long de l'épreuve, ou les responsables des points de contrôle et victuailles, ont la mission de faire respecter le règlement, pouvant ainsi appliquer des pénalités selon le tableau suivant :

INFRACTIONS	PENALITE/DISQUALIFICATION
Couper (prendre un raccourci)	1 h
Ne pas écouter ou s'opposer aux indications du commissaire/personnel de sécurité et de secours	Disqualification immédiate
Absence du matériel de sécurité obligatoire : réserve d'eau d'une contenance minimum d'1 litre, veste imperméable, aucune lumière, couverture thermique, téléphone portable)(***)	Disqualification immédiate
Absence du matériel obligatoire (corsaire/pantalon/collant longues, une seule lampe, rechange d'énergie, casquette ou visière, sifflet, bande élastique adhésive, réserve alimentaire, gobelet/bidon)(***)	2 h
S'opposer au contrôle de matériel obligatoire (***)	Disqualification immédiate
Jeter des restes de poubelle ou des déchets	Disqualification immédiate
Infractions à l'environnement	Disqualification immédiate
Manque de respect envers les personnes (d'autres concurrents ou l'organisation)	1 h
Non-assistance à une personne en difficulté (p.ex. ne pas secourir un participant demandant de l'aide)	Disqualification immédiate
Aide extérieure non autorisé	1 h
Accompagnement sur le parcours des animaux ou d'une personne non partant hors des zones de tolérance clairement signalées à proximité des postes de ravitaillement	1 h



Ne pas passer par le contrôle de départ	Disqualification immédiate
Tricher : transport par autre moyen qui ne soit courir ou marcher ou se faire contrôler avec le dossard d'un autre concurrent	Disqualification immédiate
Ne pas porter le dossard de manière visible ou plié	1 h
Porter un dossard en mauvais état	1/2 h
Attitudes dangereuses (p.ex.: porter des bâtons sans protection et pointant les participants ou spectateurs)	1 h
Manque d'une référence électronique	Selon décision du jury
Ne pas passer par un point de contrôle de passage ou volant	Disqualification immédiate
Demander de l'aide non justifiée	Disqualification immédiate
S'opposer à un contrôle anti-dopage	Disqualification immédiate
Départ d'une zone de contrôle hors limite horaire	Disqualification immédiate
S'opposer à porte la balise GPS(***)	Disqualification immédiate

Toute pénalité ne comportant pas la disqualification du concurrent sera appliquée sur le temps à la ligne d'arrivée.

**Les pénalisations avec les symboles (\*\*\*) ne seront pas effectués au marathon mmm.**

Tout participant peut être soumis à un contrôle anti-dopage pendant ou à la fin de l'épreuve. En cas d'opposition à ce contrôle, le coureur sera sanctionné comme s'il était dopé (le règlement de l'EMF applique).

## **Article 30: COMMISSAIRES**

Les directeurs de l'épreuve pourront rendre hors course le coureur quand ils considéreront que celui-ci a ses capacités physiques ou techniques diminuées à cause de la fatigue, parce qu'il ne possède pas du matériel obligatoire ou sa condition n'est pas l'appropriée pour continuer la course. Les directeurs de course pourront suspendre, raccourcir, neutraliser ou arrêter la course pour des raisons de sécurité ou en cas de forces majeures contraires à leur volonté (climatologie...).

Les concurrents ne pourront pas réclamer ou remettre en question le règlement, les classements définitifs ou les itinéraires auprès des membres de l'organisation.

## **Article 31: RESPONSABILITÉS**

L'organisation décline toute responsabilité concernant les réclamations ou demandes pouvant résulter des dommages corporels qui peuvent survenir aux concurrents, accompagnants ou supporter participant ou étant présent à la course, ainsi qu'aux matériels en cas de perte, dégât ou vol en dehors des limites imposés par les clauses de l'assurance de l'événement.

Les concurrents devront signer les documents qui leur seront soumis, mettant en évidence clairement certains paragraphes du règlement de la course.



Les concurrents inscrits à l'ehunmilak/g2h/mmm acceptent qu'ils participent à la compétition volontairement et sous leur propre responsabilité. Et donc, ils exonèrent, renoncent et exemptent à la responsabilité civile vis à vis des coureurs et autres participants en ne dénonçant pas l'entité organisatrice, les collaborateurs, les sponsors et autres participants.

### **Article 32: MODIFICATIONS**

L'organisation peut modifier, corriger ou améliorer ce règlement à tout moment. Le fait de s'inscrire donne la conformité du participant à ce règlement.

### **Article 33: RESPONSABILITÉ ET FINALITÉ DU TRAITEMENT DES DONNÉES**

Conformément aux dispositions de la Loi Organique 15/1999 du 13 Décembre sur la protection des données personnelles, les données personnelles que les concurrents fournissent en remplissant le formulaire d'inscription feront partie d'un fichier responsabilité de Beasaingo Arrastaka Mendi Kirol Taldea (ci-après « l'organisation »). Ce fichier sera utilisé pour l'organisation de l'événement sportif, l'enregistrement des concurrents, la prestation des services nécessaires pour la remise des dossards, la gestion des assurances pour les concurrents, la publication des records faits dans les médias, la publication dans les médias des photographies et des images des concurrents, fins de facturation, et en générale les buts liés à la gestion et à l'organisation d'un événement sportif.

Les coordonnées des concurrents seront conservées indéfiniment et peuvent être communiqués aux sponsors de l'événement pour envoyer des informations liées aux événements sportifs organisés par l'organisation ou par des tiers, ainsi que les produits ou services offerts par les organisateurs ou les sponsors de l'événement sportif. Ces expéditions peuvent être faites à la fois par voie électronique régulier et sans préjudice du droit du concurrent d'annuler ses données personnelles lorsque il/elle le souhaite. Si vous souhaitez recevoir ces informations vous le pouvez indiquer en cochant la case correspondante.

### **DROITS DES CONCURRENTS VIS-À-VIS DES DONNES PERSONNELLES**

Pour accéder à modifier, annuler ou vous opposer au traitement des données personnelles fournis, les concurrents peuvent le faire en envoyant la demande accompagnée d'une photocopie de la carte identité à l'adresse suivante: Antzizar Kiroldegia C / Igartza Oleta 3, 20200. Beasain, Gipuzkoa.

### **CESSION DE DONNÉES NÉCESSAIRES**

L'organisation peut publier dans les médias le nom et prénom, lieu d'origine, catégorie, dossard, numéro de carte d'identité/passeport, photos et des images prises pendant les courses et le résultat fait par les athlètes. L'inscription et présentation des concurrents aux courses sera faite publique à partir du moment de l'inscription. Par conséquent, l'inscription à l'événement implique le consentement exprès et sans réserve à la publication de ces données dans les médias que l'organisation, y compris l'Internet, détermine sans préjudice de son droit d'opposition.





Les classements dans les divers épreuves seront gardés indéfiniment pour l'accréditation des marques et pourra être consulté sur le site Web officiel de l'organisation, sans préjudice du droit d'annulation de la part du coureur.

Dans le cas où le concurrent effectue le paiement par carte de crédit, ses données personnelles seront transférées à l'établissement bancaire avec lequel l'organisateur de l'événement travaille, afin de déterminer les droits d'inscription à l'événement sportif.

L'organisation a signé une assurance accident de sport pour tous les participants inscrits à participer à cet événement, ce qui implique le consentement au transfert des données d'identification du concurrent à l'assurance déterminé par l'organisateur afin d'assurer une assistance adéquate en cas d'accident au cours de l'événement.

Dans le cas où l'utilisateur procède à l'enregistrement des tiers dans la plateforme d'inscription, cet utilisateur doit garantir d'avoir le consentement préalable exprès des personnes concernées par les dispositions contenues dans ces conditions légales.

### **QUALITÉ DES DONNÉES**

L'organisation n'est en aucune manière responsable de l'exactitude légale des données fournies. Il est de la responsabilité du concurrent de signaler l'organisation de tout changement en eux.

Remplir les champs marqués d'un (\*) est obligatoires. Les autres champs sont facultatifs. Si l'information obligatoire n'est pas fournie, la conséquence peut être le refus de l'inscription à l'épreuve.

### **CLUBS DE SPORT**

Dans le cas où l'inscription à l'épreuve est conduite par un club sportif pour ses membres, le club doit garantir compter sur les consentements informés pour traitement et le transfert des données personnelles dans les conditions énoncées dans la présente politique de confidentialité.

### **Article 34: DROITS D'IMAGE**

Tout participant autorise l'organisation et ses sponsors à utiliser et publier librement et à période illimitée toute photographie ou vidéo enregistré lors de la course.